

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
*(affichage et presse)*

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Dans le cadre des délégations de compétences confiées au maire, le Conseil Municipal a validé les décisions suivantes :

- renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles mises en vente dernièrement route de Bracieux cadastrées AE 140-290-295
- acceptation de la rétrocession gratuite de la concession funéraire n° 194 ACX14.

**TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX PROGRAMME 2017**

Le Conseil Municipal a décidé de demander une subvention au Conseil Départemental au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2017 pour le remplacement des huisseries des bâtiments scolaires ainsi que la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux. L'ensemble de ces travaux est chiffré à 22 000 €. Ils seront réalisés courant 2017.

**RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS POUR JANVIER 2017**

TOUR-en-SOLOGNE fait partie des communes désignées par l'INSEE pour réaliser un recensement exhaustif de sa population en 2017, du 19 janvier au 18 février. La loi confie aux communes la préparation et la réalisation des enquêtes. En contrepartie la commune perçoit de l'État une dotation forfaitaire dont la vocation est d'apporter une contribution au financement de l'opération, frais de fonctionnement et coût de personnel. À ce titre 2 105 € seront perçus sur le budget 2017. Le territoire communal a été découpé en deux districts à peu près équivalents. Le recensement sera précédé de quelques journées de reconnaissance et deux demi-journées de formation. L'ensemble s'échelonne sur 5 semaines et engendrera quelques frais kilométriques. Pour cette raison la rémunération des agents recenseurs a été fixée à un mois de travail à temps complet sur le grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

**RETROCESSION DE CONCESSION FUNERAIRE – REPRISE DE CAVEAU**

Un administré a rétrocédé à la commune une concession perpétuelle qu'il avait prise mais qui n'avait jamais été utilisée. Un caveau y avait déjà été installé. Le Conseil Municipal a décidé de conserver ce caveau et d'attribuer cette concession, le moment venu, à une famille dans le besoin sans contrepartie financière pour le caveau s'y trouvant.

**DEVENIR DE L'AIRE DE LOISIRS DU RIOU (EX QUEBECOR)**

L'aire de Loisirs du Riou acquise au mois de juillet dernier est en cours d'aménagement. Il s'agit dans un premier temps de débroussailler ce lieu envahi par la végétation et également de le sécuriser en supprimant la clôture en barbelé. Une équipe de bénévoles s'est proposé d'aider pour les travaux à effectuer manuellement notamment sur les terrains de tennis. Après cette remise en état sommaire, il sera temps d'envisager au printemps prochain, en fonction des crédits disponibles au budget 2017, les investissements à réaliser que ce soit en équipement ou autre. Pour ce qui est de l'étang, son affectation a été jugée prématurée.

**MOTION : DEFENDRE LE SERVICE PUBLIC DE LA POSTE**

Sensibilisé par l'Association des Maires de France sur le projet de contrat de présence postale 2017-2020, le Conseil Municipal a décidé de voter une motion de soutien à l'AMF. En effet on déplore un recul de la démocratie locale puisque l'avis des Conseils Municipaux n'est plus sollicité pour les suppressions de bureaux de poste ; On déplore également le montant insuffisant du fonds de péréquation national.